

« CONVENTION DE PARTENARIAT »

Entre

L'inspection académique du Nord
ci-après dénommée « IA du Nord »

dont le siège social est situé :

1, rue Claude Bernard
59 000 LILLE

Représentée par l'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'Education nationale du Nord,
Michel SOUSSAN

Et

L'association SESAMATH,
dont le siège social est situé à :
18, rue Olivier Deguise
59178 HASNON

"Sésamath" est une association loi 1901 à but non lucratif.

Représentée par son président,
Benjamin Clerc

Article 1 : Objet du partenariat

Monsieur l'Inspecteur d'académie du Nord a respectivement confié à Monsieur MEUROT, IEN Condé-sur-Escaut, et à Monsieur CALMELET, IEN Marcq-en-Baroeul, des missions de réflexion sur le développement des TICE et l'enseignement des mathématiques à l'école.

Ces deux groupes de travail ont mis en œuvre un projet commun, associant les enjeux des mathématiques et des TICE, conformément aux recommandations nationales concernant les pratiques pédagogiques de l'école, l'IA a souhaité se rapprocher de l'association ""Sésamath"" afin de partager les compétences et son expérience dans ce domaine.

Le but de l'association "Sésamath" tel qu'il est écrit dans ses statuts est de promouvoir

- l'utilisation des TICE dans l'enseignement des mathématiques ;
- le travail coopératif et la co-formation des enseignants ;
- une philosophie de Service Public ;
- des services d'accompagnement des élèves dans leur apprentissage ;
- et plus généralement, toute activité pouvant se rattacher directement ou indirectement

à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement les buts poursuivis par l'association, son extension et son développement.

Dans la logique de service public et de travail collaboratif, l'IA59 représenté par les IEN chargés des deux missions citées et "Sésamath" ont décidé de mettre en commun leurs compétences afin de développer et diffuser des modules de Mathématiques utilisables sur Internet, dans la mesure strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission du service public de l'éducation.

Les objectifs communs retenus consistent

- à réaliser des produits en Mathématiques sur Internet, tel que le rallye calcul@TICE pour renouveler et ressourcer les pratiques des classes sur le principe de l'accès gratuit.
- à mettre à disposition des enseignants du premier degré des outils paramétrables utilisables dans

le cadre de la classe ;

- à ouvrir un espace de travail susceptible d'alimenter des sites d'aide et d'accompagnement à la scolarité ouverts à tous.

Article 2 : Modalités de ce partenariat

1) Le rallye départemental de calcul mental "calcul@TICE" (2007 et 2008) est une œuvre collective créée à l'initiative de l'Inspection académique du Nord et de "Sésamath", et exécutée par des personnels et des membres de ces organismes à partir d'une œuvre préexistante. En particulier, les matrices supports des exercices sont directement issues du modèle des exercices Mathenpoche, projet de l'association "Sésamath" sous licence GPL.

"Sésamath" a amené sa compétence technique ainsi que son expérience du travail coopératif. L'IA 59 a dégagé des moyens humains pour développer les exercices ainsi que son réseau de professionnels de l'éducation (en particulier le groupe Mathématiques dont le responsable est JJ CALMELET et le groupe TICE dont le responsable est Didier MEUROT).

2) Afin de donner la possibilité d'utiliser les exercices du module "calcul@TICE" en classe, l'IA59 et "Sésamath" ont décidé d'installer un serveur spécifique susceptible d'accueillir les ressources mathématiques créées localement et celles supports de "Sésamath", pour résister au flux des connexions à cette fin. Sous licence GPL, ce logiciel permet à des enseignants de créer des séances d'exercices pour les élèves.

"Sésamath" s'engage à installer le logiciel et à le mettre régulièrement à jour.

L'IA59 fournit le serveur permettant d'héberger l'application, participe aux améliorations du logiciel et prend en charge l'accompagnement pédagogique de ce dispositif.

3) Les exercices créés dans le cadre de ce partenariat sont de nature à aider les élèves et leurs familles.

Les exercices du module "calcul@TICE" seront utilisables directement sur le site "Kidimath", projet porté par l'association "Sésamath" (dans la même logique de service public, accès libre et gratuit) pour l'accompagnement à la scolarité.

Les auteurs de "calcul@TICE" et le rôle de l'IA59 seront explicitement mentionnés sur le site "Kidimath".

Article 3 : Communication

L'IA du Nord et "Sésamath" s'engagent à faire figurer ce partenariat sur leurs sites respectifs. Les 2 partis s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute action de communication.

Article 4

"Sésamath" s'engage à demander son agrément en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public au Recteur de l'académie de Lille.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 1^{er} Septembre 2007. Elle est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf opposition de l'une des parties signifiée à l'autre avec un préavis de trois mois.

Fait à Lille, le 1^{er} Septembre 2007,

L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'Education nationale du Nord,

Michel SOUSSAN

Le président de l'association « SESAMATH »

Benjamin CLERC